

Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME) 17 mars 2015
Extrait des actes de la journée "Observation de la recherche sur le développement durable de la ville".



17 mars 2015

Texte de la communication de Alain MARINOS :
LA CULTURE, QUATRIEME PILIER DU DEVELOPPEMENT SOUTENABLE

Les trois piliers du développement durable, que sont l'écologie, l'économie et le social, ont été largement évoqués précédemment. Un quatrième pilier auquel on pense sans en parler et qu'on ne sait pas très bien positionner a été introduit en 2002 par le président de la République française au Sommet de la terre à Johannesburg : la culture. Jacques Chirac avait alors affirmé que la culture deviendrait progressivement le quatrième pilier du développement durable. Depuis, peu d'évolutions en la matière sont notables dans les milieux institutionnels, mais le changement est clairement perceptible sur le terrain.

Pour l'illustrer j'évoquerai plusieurs récentes candidatures pour l'obtention du label national des « Villes et pays d'art et d'histoire » (VPAH). Le Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire, dont je suis membre, donne un avis à la Ministre de la culture et de la communication sur les candidatures souvent portées par de grands élus locaux. On constate une évolution fondamentale des motivations ces dernières années : il y a vingt ans l'objectif était essentiellement touristique, aujourd'hui les demandes sont motivées par le besoin d'un véritable projet culturel ancré dans la politique et le projet de vie de la ville ou du pays. J'ai analysé les dossiers des communes ou communautés de communes candidates, sur une période de cinq ans, certains dossiers marquent bien cette tendance.

Citons tout d'abord la Ville de Pau dont le titre du dossier s'avère très révélateur : « Le projet urbain et les nouveaux enjeux du 21^{ème} siècle », il est suivi par un premier chapitre intitulé « La diversité en héritage », probablement en référence à la Convention sur la diversité culturelle adoptée par la Conférence Générale de l'UNESCO en 2005.

Pour sa part, la Ville de Metz affirme dans son dossier : « *La ville de Metz est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche alliant l'urbanisme, la qualité architecturale, l'histoire locale et la culture profondément imbriqués. Ces points de vue dialoguent au fil des projets.* ». Elle poursuit en expliquant : « *La protection ne concerne plus des éléments*

remarquables, mais des quartiers dans leur totalité, qui sont considérés comme des témoins de civilisation. ». Ces orientations sont accompagnées d'engagement concrets : la Ville de Metz a récemment doublé ou triplé la surface de son plan de sauvegarde et de mise en valeur.

« La Ville de Strasbourg consciente de l'atout que représente son patrimoine s'engage pour la conservation et la valorisation. Il s'agit de construire la ville de demain avec le patrimoine sans la muséifier et de permettre à la ville historique un développement conforme à celui d'une métropole moderne, attractive, créative et durable ».

La Ville de Cognac s'exprime ainsi: *« Depuis plusieurs années, la volonté de la Ville est de se donner les moyens d'être la propre actrice de son évolution. Cela se traduit par le lancement de démarches complémentaires (Plan local d'urbanisme, Zone de protection du patrimoine et Agenda 21) qui visent à protéger et à valoriser le cadre de vie. ».*

Quand la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines qui a obtenu le label en 2011, a présenté son dossier, le Conseil national s'était interrogé sur la pertinence de la création d'espaces protégés dans une « ville nouvelle ». En général il préconise la mise en œuvre ou le développement d'outils de protections pour accompagner le projet. La question est restée en suspens.

Dernièrement, la Communauté d'agglomérations de Plaine Commune située dans le département de la Seine-Saint-Denis (Île-de-France) a obtenu à l'unanimité le label Pays d'art et d'histoire. Son président Patrick Braouezec a tenu des propos qui lui ont valu les félicitations du Conseil : *« Le regroupement de Plaine Commune s'est fait sur la reconnaissance d'une histoire et d'un destin communs et la volonté de redonner des perspectives de développement à un territoire meurtri, tout en préservant une identité et un patrimoine forgés au fil du temps (...) ».* La « carte d'identité » de Plaine Commune présente plusieurs facettes : les expérimentations des grands ensembles, le patrimoine industriel, le patrimoine naturel et la culture vivante sur laquelle je m'arrêterai. Patrick Braouezec nous a expliqué que la culture en Seine-Saint-Denis était notamment constituée de la conjugaison des cultures issues de l'immigration ; la construction d'un projet culturel doit se faire sur la base du vivre-ensemble de ces cultures, indispensable pour garantir un développement urbain soutenable, au sens de qui peut se supporter, s'endurer.

A l'échelle des pays, Epinal-coeur-des-Vosges a développé son pays d'art et d'histoire autour d'un projet particulièrement intéressant qui sera étendu à terme sur 228 communes. Comment s'organiser politiquement, économiquement et socialement, pour exister sur des bases culturelles loin des métropoles, en évitant d'être relégués comme des délaissés pour les personnes âgées et les touristes ?

Des initiatives semblables ont été engagées en Corrèze, dans le pays d'art et d'histoire de « Vézère-Ardoise » étendu en 2011 à 44 communes. Bernadette Bourzai, Sénatrice de Corrèze s'exprimait ainsi dans le dossier de candidature : *« Le label Pays d'art et d'histoire reconnaît l'identité d'un territoire sur la base de ses qualités patrimoniales et architecturales. C'est aussi un projet au service de ses habitants et de leur cadre de vie. Envisager l'avenir en s'appuyant sur le respect des richesses en matière d'urbanisme, de paysage et de culture s'inscrit pleinement dans la démarche de développement local et durable du territoire. ».*

Enfin je citerai le Parc naturel du Vexin français dont le Président demande de label, parce que *« culture et nature doivent se conjuguer et s'articuler autour de l'homme, placé au cœur des patrimoines ».*

Tous ces exemples prouvent, si besoin, que de nombreuses villes françaises sont à l'initiative

de changements profonds intégrant la dimension culturelle et patrimoniale dans les processus de développement durable.

Notez l'importance des mots utilisés. A ce sujet, permettez moi une parenthèse. Je demande régulièrement à mes élèves architectes et urbanistes d'associer un mot de leur choix au concept de «patrimoine». La plus part répondent « héritage », « valeur », « culture », ou « racine » ... J'ouvre alors le code de l'urbanisme et leur lis les termes correspondants: «protection», «servitude», «sauvegarde», «contrainte»... Des mots (et au-delà des méthodes) dont le sens apparaît aujourd'hui extrêmement négatif, mais qu'ils utilisent cependant dans leur travail quotidien. Ce petit exercice permet de mesurer le fossé qui s'est creusé entre les habitants et les professionnels, voire ici entre la partie habitante et la partie professionnelle du cerveau d'un même architecte et urbaniste.

Nos propres institutions peinent à saisir ces phénomènes qui viennent du terrain. Difficile de faire passer ces idées : lorsque j'ai évoqué la culture comme quatrième pilier du développement durable dans le cadre d'un groupe de travail préparant le Grenelle de l'environnement, j'en ai tout simplement été exclu.

Pourtant le phénomène est devenu mondial. Prenons par exemple, la loi sur le développement durable du Québec, entrée en vigueur en avril 2006, qui stipule dans son article 7 : *« Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoir-faire, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. »*.

Plusieurs textes internationaux de référence, relatifs au patrimoine et au développement durable, ont été publiés, ils s'avèrent assez peu connus en France ; je citerai notamment la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, dite « Convention de Faro » : *« Dans une société de plus en plus mondialisée la recherche d'attaches et d'enracinement répond au besoin d'appartenance et d'identification des individus. La convention de Faro aborde la question du pourquoi et du pour qui transmettre le patrimoine. »* De même, la Convention de l'UNESCO (précitée) pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, reste très peu connue en France, elle *« rappelle que la diversité culturelle doit être intégrée en tant qu'élément stratégique dans les politiques nationales et internationales de développement, ainsi que dans la coopération internationale pour le développement durable. »*

On constate aujourd'hui que plusieurs états confrontés à la montée en puissance de phénomènes culturels et identitaires sont intéressés par l'expérience française.

Le sénateur Yves Dauge et moi-même avons constitué un groupe de travail pluri-national en vue d'organiser un événement s'inscrivant dans le cadre du 7^{ème} Forum urbain mondial (en 2014 à Medellin, Colombie). Notre projet commun sélectionné par ONU Habitat, visait à « renforcer la bonne gouvernance pour revitaliser durablement les villes historiques ». Notre groupe de travail a exposé son savoir-faire dans le cadre du Forum. Il était composé de personnalités Indienne, Bulgare, Bolivienne, Colombienne, Chinoise, Japonaise, et Françaises, bien entendu. Tous nos amis étrangers sont partenaires de coopération avec la France sur des actions relatives à la culture dans la ville et les territoires. La France est partout reconnue comme un pays de culture et le pays des Droits de l'homme. Or, culture et Droits de l'homme conjugués se traduisent en terme d'urbanité. Notre travail commun a été fondé sur ce souci d'urbanité et de qualité du cadre de vie.

La vice-ministre colombienne de la Culture, Maria-Claudia Lopez Sorzano, participait

activement au Forum mondial. Architecte de formation et diplômée de l'Ecole de Chaillot (CAPA-Paris), elle y a organisé un événement sur « Les paysages du café » pour lequel elle a réuni des experts de plusieurs disciplines : économie, écologie, sociologie et culture bien entendu ... Son objectif n'était pas de protéger ce territoire mais de chercher comment il pouvait évoluer sans que les excès de la mondialisation ne le détériore, comment faire vivre un écosystème culturel et le moderniser tout en préservant ses atouts, trouver un juste équilibre dans son évolution.

La Mairie de Sofia en Bulgarie nous a demandé de participer au travail engagé sur son centre ville pour répondre à l'inquiétude des habitants sur l'avenir du patrimoine architectural, urbain et paysager. Les expériences françaises les intéressent. Avant d'élaborer le projet de planification patrimoniale, l'équipe Bulgare, pilotée par la professeure Svobodna Vrantcheva, à confiée à des sociologues le soin de consulter les habitants. Les résultats très encourageants engagent à passer à la phase opérationnelle. Un partenariat est en projet entre le maire du troisième arrondissement de Paris, incluant le secteur sauvegardé du Marais, et la maire d'un des principaux quartiers historiques de Sofia.

Nous travaillons parallèlement, depuis plus d'une quinzaine d'années, avec plusieurs universités et villes chinoises, notamment l'université Tongji de Shanghai. Françoise Ged, responsable de l'Observatoire de la Chine à la CAPA, et moi-même avons été très récemment invités par l'Académie d'urbanisme de Chine pour le trentième anniversaire de sa section Villes et villages historiques. A cette occasion, 200 architectes-urbanistes ont été réunis, venant de tout le pays. Nous n'avons pas été invités à parler de nos politiques métropolitaines, mais des habitants et du travail engagé avec eux, en France, dans la planification. J'ai donc présenté plusieurs actions exemplaires dont celle de la Ville de Paris sur la Petite Ceinture et montré comment la Ville est à l'écoute des associations de quartier pour construire un projet. J'invite chacun à aller se promener dans le Jardin du Ruisseau, situé à proximité de la Porte de Clignancourt. J'ai également parlé du « recyclage » de la voie express rive gauche entre la Tour Eiffel et le musée d'Orsay. A l'issue de ma présentation, le président de séance a affirmé que mes propos touchaient au cœur de la problématique urbaine actuelle de la Chine. L'image que nous avons de ce pays est souvent faussée par nos a priori. Nombreux sont les architectes-urbanistes chinois qui s'interrogent sur la manière de parvenir à maîtriser les excès de la mondialisation et à temporiser le bond en avant qu'ils n'arrivent plus à canaliser. Parallèlement ils nous demandent comment la France a pris en charge les particularismes régionaux. La Chine inclut de nombreuses « minorités ethniques » aujourd'hui fortement bousculées par le phénomène de mondialisation. Nos partenaires chinois sont très intéressés par notre expérience : comment la France a fait de la Bretagne un territoire moderne tout en préservant ses traditions et son identité ? Nos sommes appelés à travailler sur le sujet dans la région du Guizhou qui concentre un nombre impressionnant de ces minorités (Miao, Dong,...). Ces populations ont droit à la modernité, mais on a également droit au respect de leur identité. Comment faire en sorte qu'elles puissent vivre, évoluer sans perdre leur âme, qu'elles ne quittent pas en masse leur région pour alimenter en main d'oeuvre bon marché les villes-usines en périphérie des métropoles ? Comment préserver ces cultures, ces modes de vie, comment les maintenir en place, comment les responsabiliser, quelle évolution pour une vie moins dure ? Nous continuons de travailler sur la question avec nos amis chinois.

Enfin, le sénateur Yves Dauge dans le cadre du Partenariat français pour la ville et les territoires, rédige actuellement un texte intitulé « La culture dans la ville ». En voici un extrait : *« Confrontée à d'immenses défis et à l'émergence de nouveaux enjeux, la dimension culturelle de la ville se dessine partout comme un marqueur fort. Exprimée en termes de gouvernance démocratique et participative, de souci du lieu et des identités locales, cette*

dimension a pris tout son sens dans la récente déclaration de Medellin au VII Forum urbain mondial qui reconnaît l'impérieuse nécessité de considérer les diversités culturelle, institutionnelle et sociale. Ici la France a les atouts et les moyens d'être force de proposition. Elle doit aussi bien sûr être présente sur les marchés, les appels d'offres pour la construction des équipements et des logements mais elle le sera d'autant mieux si elle est d'abord porteuse de valeurs et de créativité. ». Ce texte sera publié prochainement dans son intégralité.